

2008/8901 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION "FILACTIONS" SISE 8, AVENUE HENRI BARBUSSE - 69190 SAINT-FONS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Filactions est née de la volonté de l'Association Femmes Informations Liaisons (FIL), de mener des actions publiques contre les violences faites aux femmes et contre toute discrimination fondée sur le sexe ou les mœurs.

Pour ce faire, Filactions réalise des campagnes de sensibilisation, des manifestations à caractère événementiel et culturel qui constituent des supports concrets au combat mené au nom des femmes victimes de violences.

Au titre de ces actions, Filactions organise une campagne itinérante avec pour support un « Vidéobus » à bord duquel le public est invité à témoigner sur le sujet des violences conjugales devant une caméra. Le Vidéobus sert également de lieu de documentation où chacun peut venir chercher des informations ou une aide.

En 2007, Filactions a renouvelé ses interventions dans les centres sociaux de Laënnec et Mermoz du 23 au 27 avril 2007, dans le cadre de la semaine du Droit des Femmes. Au cours de cette année, Filactions souhaite également s'implanter dans d'autres quartiers « prioritaires » notamment en continuant les actions engagées dans le quartier du Vergoin en 2006 et en travaillant dans d'autres quartiers des 1^{er}, 7^e et 9^e arrondissements.

Des interventions sont programmées dans les différents pôles de la Mission locale et des contacts ont été pris avec les centres sociaux de la Duchère et de la Sauvegarde avec lesquels une action a débuté en mars dernier. Une vingtaine d'interventions sont d'ores et déjà prévues.

Ces actions spécifiques donnent au combat mené par Filactions une grande visibilité et complètent les dispositifs mis en places par FIL au niveau de l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes en grande souffrance, seules ou chefs de familles, dans leurs recherches d'hébergement, de logement et d'emploi.

Aussi, au regard de l'importance des actions conduites par l'Association Filactions et de la difficulté du combat à mener contre les violences faites aux femmes, je propose qu'une subvention de 20 000 euros lui soit allouée et qu'un conventionnement soit établi entre la Ville de Lyon et ladite Association ».

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1. Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'Association Filactions sise 8, avenue Henri Barbusse – 69190 Saint-Fons.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Filactions est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant, soit 20 000 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit n° 1813 – nature 6574 – fonction 524, après transfert de :

- 5 000 euros de la ligne de crédit 2668 – nature 6574 – fonction 520 ;
- 6 000 euros de la ligne de crédit 2679 – nature 6574 – fonction 520 ;
- 3 000 euros de la ligne de crédit 25117 – nature 6574 – fonction 025.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. AHMINE